

Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Canton des Andelys
Tél: 02.32.52.60.90
mairie@notre-dame-de-l'isle.fr

République Française
Mairie de Notre- Dame de l'Isle
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE DAME DE L'ISLE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 septembre 2016**

**Date de convocation 07/09/2016
Date d'affichage: 07/09/2016
Nb de conseillers en exercice: 14
Présents:12
Votants: 13**

L'an deux mil seize, le douze septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTE, Maire.

Etaient présents :

***Mme BAUMGARTNER Muriel
Mme BILLARD Pascale
Mr FAVRESSE Alain,
Mr GUILLEMARD Patrick,
Mr LACAILLE Christophe,
Mme LARDY Roselyne
Mme LASSERRE de La BROSSE Catherine,
Mr LEPRE Thierry,
Mme LERATE Catherine,
M. Christian-Marie MONNOT,
Mme TISON Nathalie,
A donné pouvoir : M. Alain SILLAU à M. Thibaut BEAUTE
Excusé : M. Charles MAILLARD***

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de séance : Mme Catherine LERATE assistée de Mme Fabienne FALLUEL Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2016

Le procès-verbal sera validé lors de la prochaine séance.

I/ Finances et administration générale

1/ Procédure de remboursement des frais de déplacement de Madame BILLARD, élue municipale

M. le Maire rappelle la mise en place de la procédure de remboursement des frais engagés par un élu dans le cadre de ses fonctions.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les ordres de missions concernant Madame BILLARD et à prévoir les bases de remboursements règlementaires.

2/ Information sur la construction de l'intercommunalité Seine Normandie Agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avant la fin du mois d'octobre, il devra délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (CCAE), en vue de la création de Seine Normandie Agglomération (SNA). La CCAE s'est elle même réunie ce lundi 12 septembre pour voter cette modification de statuts. Afin de simplifier la fusion, toutes les communes rattachées à la C.C.A.E. devront délibérer à leur tour avant la mise en place de la nouvelle agglomération.

Un cabinet d'étude a suivi les aspects : animation, juridique et financier de cette création.

Suite à cette modification de statuts, la commune de Notre-Dame de l'Isle verra deux compétences redescendre :

- La voirie
- La petite enfance (temps périscolaire)

II/ Environnement et Travaux

1/ Acquisition à l'euro symbolique de la propriété cadastrée section AC n°62 (Consorts Delaveau) route de Vernon.

Lors de l'aménagement de l'accessibilité des quais bus route de Vernon, il a été constaté qu'une partie de l'espace situé à proximité du calvaire appartenait à des tiers en l'occurrence les consorts Delaveau. Après échange, ces derniers ont accepté la cession amiable à l'euro symbolique de la propriété cadastrée section AC n°62. La totalité des frais incombant à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

ACCEPTTE cette cession à l'euro symbolique et la prise en charge des frais afférents

2/ PLU – point avancement

La prochaine réunion sur la création du PLU de la commune de Notre-Dame de l'Isle se tiendra le mercredi 12 octobre 2016 à 18h en mairie, et aura pour thème : les éléments règlementaires – échanges sur les contraintes.

Afin de respecter les délais impartis pour achever son élaboration pour fin 2017, il conviendra de réaliser en moyenne une réunion de travail par mois.

3/ Travaux DETR (accessibilité, économies d'énergie...)

Le cahier des charges ayant été établi, il convient de le valider puis de le mettre en ligne pour lancer la consultation des entreprises. La subvention obtenue de la part de l'état à hauteur de 35% devant être sollicitée avant la fin de l'année.

Pour rappel, nous avons également sollicité le département et la réserve parlementaire pour le financement de ces travaux.

Concernant l'accessibilité, la commune a obtenu la validation de son Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'Ap) pour ses Etablissements recevant du public (ERP) de la part de la préfecture. Ainsi, la commune dispose de 3 ans pour effectuer les travaux au sein de l'école, de l'église, de la mairie et du cimetière.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du déménagement de la salle du Conseil au rez-de-chaussée dès la prochaine réunion, ce qui nécessitera quelques aménagements/investissements.

4/ Point sur les travaux estivaux :

Les travaux de peinture, de revêtement de sol et d'électricité sur sein de l'école se sont bien déroulés.

Plusieurs points ont été soulevés :

- le rendu de la peinture n'est pas celui escompté
- les lés du revêtement de sol n'ont pas été thermocollés et la vérification de la classe de fréquentation du sol est demandée
- Des dysfonctionnements sont apparus sur les luminaires suite à leur remontage : l'entreprise Plaquet va être sollicitée pour le chauffe-eau étant en panne, il convient de réfléchir à son remplacement

5/ Suite au sinistre lors des abattages des arbres en bords de Seine

Monsieur le Maire indique que la société Adeline se chargera du remplacement des 2 arbres pour le compte de l'entreprise Fréon.

6/ Suite au sinistre de la tempête (arbre rue Henri Delavigne)

Monsieur le Maire informe le CM que la totalité des coûts ont été remboursés par la société d'assurance.

7/ Information sur la mise en place des compteurs Linky

M. le Maire rappelle que les communes sont propriétaires des réseaux électriques qui les ont confiés en gestion au SIEGE.

Par délégation de service public, ENEDIS (ERDF) a été missionné par le SIEGE pour en assurer le bon fonctionnement. Dans ce cadre, il est prévu d'équiper le réseau de compteurs Linky (compteur communicant d'ERDF). A ce jour, ces compteurs font l'objet de controverses, c'est pourquoi Monsieur le Maire a souhaité en informer le conseil municipal. Pour la parfaite information de tous, la note de l'AMF est jointe ainsi que les questions parlementaires.

8/ Suite à la fin de l'activité musique de l'AISLC,

Les professeurs souhaitent continuer à utiliser la classe musique pour les enfants de la commune inscrits auprès de l'association de musique de Gasny. La signature d'une convention est à envisager.

III/ Communication

1/ Présentation des projets de logo

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait sollicité Mme BAUMGARTNER pour élaborer le logo de la commune, sous l'égide de la commission communication. A la demande de Mme LASSERRE DE LA BROSSE un débat est engagé sur la notion de "conflit d'intérêt" en raison de la profession de Mme BAUMGARTNER.

Mme BAUMGARTNER précise que sa contribution est totalement bénévole, qu'elle cède ses droits d'auteur à la commune et qu'elle voit cela comme sa participation à l'équipe. Mme LASSERRE DE LA BROSSE exprime sa gêne du fait que Mme BAUMGARTNER ait été tout au long de l'élaboration du logo "juge et partie". Elle précise qu'un Islois/Isloise pourrait considérer cette situation comme constitutive d'un éventuel "conflit d'intérêt". Mme BAUMGARTNER ayant pu tirer avantage de sa position de conseillère municipale pour se faire attribuer ce travail lors d'un conseil municipal auquel elle participait et pouvant également en tirer avantage dans le futur ».

M. le Maire rappelle que le conflit d'intérêt ne peut être que pécuniaire, Mme LASSERRE DE LA BROSSE que cette notion est beaucoup plus vaste

Puis il demande à Mme BAUMGARTNER de présenter son projet. Mme LASSERRE DE LA BROSSE, pour les raisons précédemment exposées, informe le CM qu'elle ne prendra pas part au vote sur le logo.

Mme BAUMGARTNER expose le travail réalisé. Des choix successifs sont effectués et un principe est arrêté. Des variantes étant proposées et nécessitant un travail complémentaire, le choix final sera réalisé lors du prochain Conseil Municipal.

2/ Elaboration du prochain Catenay

La prochaine édition est en cours et sa parution devrait intervenir pour la fin du mois si les articles arrivent dans les temps.

Les différents sujets possibles sont évoqués par le conseil municipal (notamment la rentrée scolaire, les horaires périscolaires, les travaux, les animations estivales...)

3/ Affichage communaux

Il est demandé de repenser le système d'affichage communal en ce qui concerne les délibérations ou les arrêtés municipaux qui font plusieurs pages.

IV/ Education, Culture et Solidarité

1/ Ecole

a/ Inscriptions transports scolaires

Les inscriptions « transport scolaire » se sont bien passées. Dorénavant, il y aura un point « arrêt » à Notre-Dame de l'Isle route des Andelys, avec pour destination le lycée Saint-Adjutor à Vernon.

b/ Conseil d'école

Le Conseil d'école du 21/06/16 est présenté avec un point sur la rentrée scolaire : à compter du 1er septembre 2016, les cours s'arrêtent à 15h45 du lundi au jeudi et à 15h le vendredi.

c/Rentrée scolaire

Pour l'année scolaire 2016/2017, le financement et l'organisation du périscolaire sera encore pris en charge par la CC Epte-Vexin-Seine. A compter de la rentrée 2017/2018, c'est le SIVOS qui s'y substituera.

Concernant les rythmes scolaires, suite à l'abandon des TAPE, les horaires ont été mis en place par le SIVOS dans le cadre des obligations légales à savoir 7 demi-journées.

A noter une baisse des effectifs de la Petite Section. Heureusement, suite à de nombreuses naissances, les années à venir seront plus conséquentes.

2/ Bibliothèque :

Pour mémoire, la bibliothèque est ouverte tous les vendredis de 15h à 19h.

Le système de prêt de livre informatisé de la bibliothèque fonctionne bien. Il est prévu

l'achat de nouveautés ainsi que le nécessaire pour couvrir les livres. Un désherbage de la bibliothèque est en cours et fera l'objet d'une décision lors du prochain CM.

V/ Informations diverses

1/ Inondation de mai-juin

Un arrêté préfectoral a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour notre commune permettant aux agriculteurs dont les cultures ont été touchées d'être indemnisés.

2/ Végétation gênante

Il est constaté de nombreux débordements de végétations sur la voie publique entraînant des problèmes de sécurité. Un courrier circulaire sera envoyé aux propriétaires, ayant de la végétation gênante donnant sur la voirie, afin de leur rappeler leurs obligations d'entretenir leurs propriétés.

3/ Autorisation d'urbanisme.

Un bilan de l'urbanisme de 2014 à 2016 est présenté et joint en annexe.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 octobre 2016 à 20h30.